



CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE - CHAT

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime (loi 2021-1539 du 30 novembre 2021)

Ce certificat a pour but de sensibiliser le futur adoptant aux besoins du chat, aux obligations concernant son identification ainsi qu'aux coûts et à la logistique à engager tout au long de sa vie. L'adoption d'un chat ne doit en aucun cas être prise à la légère par l'adoptant. Ce dernier doit être pleinement conscient de ce que cela implique afin d'assurer à l'animal des conditions de vie optimales et d'éviter l'abandon par manque de temps, d'argent ou de connaissance.

LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES, COMPORTEMENTAUX ET MÉDICAUX

Le chat a besoin de manger à satiété et sous la forme de petits repas. Il est important de **laisser les aliments à disposition** en adaptant l'apport calorique à l'activité et à l'appétit. Attention aux excès, l'obésité chez le chat diminue sa qualité et son espérance de vie. Un animal doit pouvoir **disposer en permanence d'eau** pour pouvoir se désaltérer. Celle-ci doit toujours être **fraîche et propre**. Certains chats peuvent préférer une eau en mouvement. Dans ce cas, une fontaine à eau est recommandée.

Le chat a besoin de se reposer dans un espace qu'il aura lui-même choisi. Il est important de lui fournir des lieux **isolés, cachés** et/ou **en hauteur** pour se mettre à l'abri de l'agitation environnante. Veillez à ne pas le déranger lorsqu'il se repose.

Son environnement doit pouvoir lui permettre d'**explorer** et d'**observer**. Assurez-lui un accès à toutes les pièces de vie possibles. Des zones d'observation comme des fenêtres, un balcon ou un extérieur ne lui seront que bénéfiques. Veillez à bien **sécuriser** ces différents espaces afin d'éviter les fugues, les chutes, etc. Faites attention aux fenêtres oscillo-battantes dans lesquelles le chat peut se coincer, aux appareils ménagers, aux plantes d'intérieur, aux produits ménagers...

Il doit pouvoir s'épanouir dans un **environnement stimulant** grâce à des enrichissements (jouets) et des apprentissages variés où il aura la possibilité d'exprimer son répertoire comportemental (faire ses griffes, chasser...).

Pouvoir éliminer dans un lieu approprié est un besoin essentiel du chat. À défaut, il risque de se soulager dans des endroits indésirables (lit, tapis, canapé). La litière doit être placée dans un endroit **calme** et **facile d'accès, loin de sa nourriture**. Pour la garder propre, il est nécessaire de retirer les urines et les selles une fois par jour. Le nettoyage intégral des bacs est préconisé une fois par semaine. Certains chats peuvent avoir besoin d'un changement plus fréquent.

Pour entretenir une bonne relation avec votre chat, quelques règles sont à respecter :

- laissez votre chat être à l'initiative des interactions **sans le contraindre** (être porté dans les bras, caressé sur le ventre... quand il ne le souhaite pas) ;
- laissez le chat tranquille lorsqu'il dort, boit, mange ou se trouve dans sa litière ;
- apprenez-lui à être brossé **sans contrainte** ;
- **ne le punissez pas** en le prenant par la peau du cou ou en lui faisant peur.

L'éducation du chat doit se faire en respectant son intégrité physique et psychique. Une éducation s'appuyant sur un **renforcement positif**, sans contrainte, permet au chat de s'épanouir dans sa relation avec vous. Les besoins peuvent varier en fonction des individus, il est donc primordial d'être très attentif et d'adapter ces recommandations en fonction des préférences de votre animal.

Afin d'assurer un bon suivi médical, une **visite de contrôle annuelle** chez le vétérinaire est nécessaire. Être à jour des vaccins, vermifuges, antiparasitaires est également essentiel à sa bonne santé, tout comme lui prodiguer des soins réguliers d'entretien (brossage). L'époinçage des griffes peut être conseillé par votre vétérinaire mais n'est pas nécessaire. Quant à l'onxyectomie (dégriffage), elle est totalement interdite. Un nettoyage des yeux, oreilles et dents peut vous être conseillé par votre vétérinaire.



CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE - CHAT

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime (loi 2021-1539 du 30 novembre 2021)

LES OBLIGATIONS RELATIVES À L'IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

L'identification est obligatoire. L'association fournit à l'adoptant le numéro d'identification de l'animal enregistré auprès de l'I-CAD. Cette dernière vous enverra la carte définitive. N'oubliez pas de signaler au fichier national votre changement d'adresse si vous déménagez une fois que vous aurez reçu la carte à votre nom. Toutes les informations sont à retrouver sur le site de l'I-CAD dans l'onglet "Identifier son animal".

LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES TOUT AU LONG DE LA VIE DU CHAT

Le budget alloué à l'alimentation du chat dépendra du type de nourriture adoptée (croquettes, nourriture humide, ration ménagère...). Bien qu'il existe des aliments très peu chers, il est important de rappeler qu'une alimentation de qualité participe à la bonne santé de votre chat. C'est le meilleur moyen de prévenir des soucis de santé pouvant entraîner des frais vétérinaires supplémentaires. En moyenne, il faut compter environ **200 à 300 € par an** pour l'alimentation d'un chat. Pour la litière, comptez environ **100 € par an**.

En termes de santé, des frais sont à prévoir comprenant rappel vaccinal, vermifuge, antiparasitaire (environ **200 € par an**). La souscription d'une assurance pour votre chat vous permet la prise en charge de tout ou partie de certains frais vétérinaires. Le montant des assurances est très variable et dépend du contrat choisi (de **60 à 700 € par an**).

S'ajoutent à ces dépenses de base tous les frais vétérinaires ponctuels non prévus. L'espérance de vie d'un chat étant d'environ 18 ans, il est important de se questionner sur votre capacité à faire face à d'importantes dépenses.

Les frais vétérinaires peuvent augmenter significativement lorsque le chat avance en âge. Les soins ou les opérations peuvent se compter en centaines d'euros.

L'achat d'un matériel dédié se fait avant même l'adoption : gamelles, bac à litière, cage de transport, brosse, jouets, paniers, griffoirs, coupe griffes, plateformes en hauteur (arbre à chat) ... Durant la première année de vie avec un animal, un budget supplémentaire de **100 à 300 €** est à prévoir pour équiper son environnement.

L'adoption d'un animal implique enfin toute une organisation logistique. Les départs en vacances peuvent alors être plus difficiles. Veillez donc à l'emmener avec vous (certains lieux acceptent les animaux) ou à lui trouver un système de garde pendant votre absence (famille d'accueil, garde à domicile, pension). A titre indicatif, une journée de pension pour un chat coûte en moyenne **10 à 20 €**.

Même au quotidien, assurez-vous de ne pas laisser votre animal seul pendant une longue période.

Les différents montants énumérés sont indicatifs et peuvent grandement varier. L'adoption et l'entretien d'un chat durant toute sa vie représente donc un budget significatif. Vous devez garder à l'esprit que l'adoption d'un animal ne se fait en aucun cas de manière impulsive.

Adopter un chat est un engagement de long terme.



CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE - CHAT

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime (loi 2021-1539 du 30 novembre 2021)

- L'adoption d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence ;
- Bien que le chat ne soit pas une espèce sociale, il demande présence et disponibilité ainsi qu'un enrichissement de son environnement afin de satisfaire ses instincts de chasse et d'exploration ;
- Un chat doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race ;
- Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de l'association relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de la cession ;
- Le chat doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ; je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires) ; Ce budget m'est précisé conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 dans le document d'informations.
- Mon chat sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;
- Un chat doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;
- Mon chat est identifié par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-Cad : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal.
- En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension féline ou garde à domicile (pet-sitter) professionnelle ;
- Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son adoption, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.
- Un chat ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15 000 € d'amende ;
- Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.
- Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prévenir l'association et à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal.

**PARTIE À REMPLIR PAR L'ASSOCIATION (CACHET + SIGNATURE)
POUR LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT**